

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00945

Numéro SIREN : 801 108 424

Nom ou dénomination : A PROJECTS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2018 sous le numéro de dépôt 13582

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLÉ

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

CABINET LOYEZ

62 rue de Menin

59700 Marcq en Baroeul

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A PROJECTS FRANCE

Numéro RCS : 801 108 424

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2014B00945

Adresse : 62 rue de Menin

59700 Marcq en Baroeul

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 30/06/2017

1 - Décision : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

Ce dépôt reçu au greffe le 03/08/2018 a été enregistré par le greffier soussigné le 29/08/2018 sous le numéro 2018R013582 (2018 38827).

Délivré à Lille Métropole le 29 août 2018

Le Greffier,



A PROJECTS FRANCE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 500.00 €

Siège social : 62 rue de menin

59700 MARCQ EN BAROEUL

801 108 424 RCS LILLE METROPOLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS ANNUELLE ORDINAIRE DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, et le trente juin, à onze heures, la société FAR EAST PROJECTS représentée par Monsieur Anton VAN DEN NYDEN agissant en qualité de gérant, associée unique de la société A PROJECTS FRANCE, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

.../....

- Nomination des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

.../...

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique décide de nommer :

- Le cabinet SAFIR - AUDIT

Domicilié 49 A rue Raoul Blanchard ZI Douai-Dorignies BP 10320, 59351 DOUAI CEDEX
en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

CINQUIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Certifié conforme
Le président

